



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0786

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Salon européen du commerce Equitable - Edition 2009 - Attribution d'une subvention à l'association Equi'sol

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009

Délibération n° 2009-0786

commission principale : développement économique

objet : **Salon européen du commerce Equitable - Edition 2009 - Attribution d'une subvention à l'association Equi'sol**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte :

Le renforcement de la visibilité et du rayonnement international de l'agglomération lyonnaise constitue une priorité pour le nouveau mandat. La destination grand lyonnaise est fortement positionnée sur le segment des congrès, grâce à son Centre des congrès. Concernant le segment des salons, un cap reste à franchir pour positionner l'agglomération parmi les 15 destinations européennes qui comptent. En lien avec ses secteurs prioritaires et domaines d'excellence, l'enjeu est aujourd'hui de permettre l'éclosion et le développement sur le territoire de manifestations innovantes, présentant des retombées économiques significatives pour la Communauté urbaine.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de soutenir l'association Equi'sol, organisatrice du Salon européen du commerce équitable.

Présentation du Salon Européen du Commerce Equitable :

Le Salon européen du commerce équitable poursuit trois objectifs :

- continuer à structurer et développer les filières du commerce équitable en Europe et notamment à Lyon,
- créer un espace d'échanges et de débat en mobilisant les acteurs et réseaux de différents pays,
- sensibiliser le grand public.

Plusieurs types d'animations sont proposés aux visiteurs : vente de professionnel à professionnel, tables rondes et ateliers techniques, débats, conférences et espaces d'exposition.

Le salon est donc à la fois destiné au grand public dans une logique de sensibilisation mais également aux professionnels du commerce équitable dans une logique de convention d'affaires.

Le salon est organisé par l'association Equi'Sol qui a pour objet la promotion de tous les systèmes fiables de commerce équitable. Son action s'articule autour de trois types d'activités : animation de filières commerciales, sensibilisation des professionnels et du grand public, éducation, formation et mise à disposition d'informations.

Bilan de l'édition 2008 :

Organisé à l'Espace double mixte de Villeurbanne du 1er au 3 février 2008, il a accueilli 175 exposants issus de vingt nationalités différentes, 6 000 visiteurs dont 1 200 professionnels.

25 tables rondes et conférences ont été organisées avec environ 100 intervenants européens.

L'événement a bénéficié d'une couverture presse européenne satisfaisante.

En 2008, le salon a déjà reçu le soutien institutionnel de la ville de Lyon et de la Communauté urbaine.

Ambition pour l'édition 2009 :

Aujourd'hui, les organisateurs ont la volonté d'ancrer la tenue du salon à Lyon, place européenne aujourd'hui reconnue en matière de commerce équitable.

L'objectif est aujourd'hui de faire évoluer le contenu du salon pour renforcer à la fois la partie dédiée aux professionnels et celle dédiée au grand public (deux temps d'ouverture distincts sont envisagés).

Sur le plan qualitatif, l'objectif est d'atteindre 15 000 visiteurs, 220 à 240 exposants et de passer de 4 000 à 6 000 mètres carrés d'exposition.

Pour permettre le développement, le salon aura lieu à la halle Tony Garnier du 2 au 4 octobre 2009.

Ce salon n'a pas d'équivalent européen.

La réalisation du plan d'action évoqué ci-dessus sera évaluée selon les critères suivants :

- nombre de visiteurs,
- nombre d'exposants dont part d'exposants internationaux,
- nombre d'articles de presse relatifs au Salon,
- évaluation des retombées économiques pour l'agglomération lyonnaise, en collaboration avec l'organisateur.

Proposition de soutien de la Communauté urbaine :

Il est proposé de soutenir l'association Equi'sol pour le développement du salon Européen du commerce équitable à hauteur de 40 000 € en 2009.

Ce soutien est l'opportunité pour la Communauté urbaine de valoriser les actions conduites en matière d'économie sociale et solidaire mais surtout de renforcer le positionnement de référence du territoire en matière de commerce équitable, par une densification du tissu et des échanges des acteurs de la filière.

Le soutien à des salons en fort développement constitue par ailleurs un des leviers pour renforcer la compétitivité de l'agglomération en matière de tourisme d'affaires.

Budget pour l'édition 2009 en € :

| Charges | Montant | Produits | Montant |
|-------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|
| salaires et charges | 141 500 | fonds propres | 170 986 |
| coordination | 71 600 | locations d'espaces | 135 870 |
| communication | 29 000 | location de mobilier | 8 361 |
| stagiaires | 14 400 | billetterie | 23 411 |
| organisation tables rondes | 10 000 | encarts publicitaires | 3 344 |
| phase préparatoire | 15 000 | subventions et aides | 219 000 |
| prise de note-son actes | 1 500 | conseil Régional Rhône-Alpes | 55 000 |
| frais de logistique | 109 825 | Communauté urbaine | 40 000 |
| location de salle | 120 000 | ville de Lyon | 32 000 |
| frais de communication | 57 728 | ville de Grenoble | 3 500 |
| déplacements | 37 200 | ville de Chambéry | 1 500 |

| | | | |
|---|----------------|------------------------------------|----------------|
| frais de fonctionnement généraux | 30 000 | autres collectivités | 17 000 |
| | | État | 40 000 |
| | | autres bailleurs publics européens | 30 000 |
| | | aides privées | 106 267 |
| total | 496 253 | total | 496 253 |

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de subvention à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Equi'sol et notamment le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € pour l'édition 2009 du Salon européen du commerce équitable.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention précisant notamment les modalités de versement suivantes :

- 80 %, soit 32 000 € versés dans un délai global de 40 jours suivant réception par la Communauté urbaine du certificat de notification de la convention à l'association ainsi que l'appel de fonds correspondant,

- les 20 % restants, soit 8 000 € sur remise d'un rapport d'activité au plus tard le 28 février 2010 avec un appel de fonds correspondant.

3° - La dépense correspondante de 40 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1578.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.